Nom : Plateformes zonales de concertation Enseignement-Aide à la Jeunesse Acronyme : <i>PZ EAAJ</i>			
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	E	Echelon territorial
□ Formation ☑ Enseignement □ Qual. □ Emploi Transversal □ oui ☑ non	□ Europe □ Fédéral □ Communauté flama	ande [□ Wallonie - Bruxelles □ Flandre - Bruxelles □ Régional wallon ☑ Régional bruxellois ☑ /s-régional wallon □ /s-régional bruxellois
Références légales	Articles 6 à 10 du Décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du		
Existence de références légales : ⊠ oui □ non	bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation (MB 03/04/2014) El en activité effective		
Composition & Durée du mandat	Composition de l'instance : 1° deux représentants de chacun des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire; 2° un représentant par caractère de l'enseignement spécialisé; 3° un représentant de chacun des conseils de zone de l'enseignement fondamental; 4° trois représentants du conseil zonal des Centres psycho-médicosociaux; 5° huit représentants du ou des Conseil(s) d'arrondissement compétent(s) pour la zone concernée dont au moins un représentant des services d'accrochage scolaire (SAS), un représentant des conseillers et des directeurs de l'Aide à la Jeunesse et un représentant des AMO situés dans la zone concernée; 6° un représentant du service de médiation scolaire œuvrant dans la zone concernée; 7° un représentant des services de promotion de la santé à l'école œuvrant dans la zone concernée. 8° un représentant des services d'accrochage scolaire œuvrant dans la zone concernée Mandats de 3 ans. □ Paritaire □ Tripartite ☑ Absence de partenaires sociaux		
Liens formels		stances ernes	Commissions de concertation, y compris interzones
Commentaires			
Site web			